

RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SRAS-COV-2		Numéro REC-CISSS-059-PCI
CONSIGNES POUR LES MÉDECINS TRAVAILLANT EN ZONE DÉDIÉE AUX USAGERS SUSPECTÉS OU CONFIRMÉS DE COVID-19		
Date d'entrée en vigueur	2020-12-10	
Date de révision	2022-11-03	
<u>Lieu d'application</u>		
Tous les centres hospitaliers ayant une zone dédiée aux cas suspectés ou confirmés positifs à la COVID-19.		
<u>Clientèle visée</u>		
Tout médecin devant s'occuper d'usagers qui sont des cas suspectés ou confirmé de COVID-19 en zone dédiée.		
<u>Indications</u>		
Médecins satellites :		
Ceux-ci doivent respecter la procédure associée (<i>Mesures à appliquer afin de diminuer les risques de contamination par le SRAS-COV-2 – Consignes pour le personnel satellite du CISSS des Laurentides (REC-CISSS-047-PCI)</i>).		
Port de l'uniforme :		
<ul style="list-style-type: none">Le port de l'uniforme est fortement suggéré.Sinon, changement de vêtement en arrivant et en quittant l'hôpital.		
Tournée d'usagers :		
<ul style="list-style-type: none">Débuter la tournée par les usagers froids, puis les usagers tièdes (cas suspecté de COVID -19), ou ceux sur une unité en éclosion, et terminer par les usagers chauds (cas confirmé de COVID -19).Ne jamais s'asseoir dans la chambre d'un usager, et ce, même s'il est considéré froid.Limiter le nombre de médecins présents auprès des usagers chauds.		
<u>Directive</u>		
Zone dédiée /usager suspecté ou usager qui est un cas de COVID -19		
En entrant dans la zone dédiée :		
<ul style="list-style-type: none">Porter le masque médical en tout temps, ou l'appareil de protection respiratoire (APR) de type N95 (directive du service de prévention et mieux-être au travail) selon les mesures en vigueur, tel qu'en contexte d'éclosion.Pratiquer l'hygiène des mains.		
En entrant dans une chambre tiède (cas suspecté de COVID -19) :		
<ul style="list-style-type: none">Mettre la blouse, les gants et la protection oculaire (longue de préférence).Si chambre multiple, changer de gants et de blouse en procédant à l'HDM entre chaque usager.		

- En quittant la chambre tiède, retirer l'ÉPI tel qu'indiqué sur l'affiche à la porte, et procéder à la désinfection de la protection oculaire.

En entrant dans une chambre chaude (cas confirmé de COVID -19) :

- Mettre la blouse, les gants et la protection oculaire (longue de préférence).
- Si chambre multiple, changer les gants et procéder à l'hygiène des mains entre chaque usager (changer la blouse de protection si souillée).
- En quittant la chambre, retirer l'ÉPI tel qu'indiqué sur l'affiche à la porte et procéder à la désinfection de la protection oculaire.

En sortant de la zone :

- Changer le masque et désinfecter la protection oculaire en procédant à l'hygiène des mains avant et après chaque étape.

Formations

Il est recommandé que tous les médecins de l'hôpital visionnent les vidéos concernant le port et le retrait de l'ÉPI, ainsi que la désinfection de la protection oculaire :

- [Revêtir et retirer un ÉPI : isolement aérien, gouttelettes-contact](#)
- [Revêtir et retirer un ÉPI : précaution contact gouttelettes +](#)
- [Désinfecter le matériel de protection oculaire](#)